

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 Novembre 2023

Absent excusé Benjamin LAPORTE, l'ensemble des conseillers présents

1. Relecture du **PV du précédent conseil** : Approuvé à l'unanimité

2. Point sur les **travaux de voiries** à réaliser

Certaines routes entretenues par la commune sont dans le domaine privé (étude en cours de la Com Com), il est décidé de contacter les propriétaires avant régularisation.

Des travaux d'élagage sont nécessaires pour la réalisation des travaux de voirie, le conseil souhaite responsabiliser les propriétaires riverains concernant les arbres en bordure des voies communales. Ils seront informés par courrier que les travaux qui devront être réalisés par la mairie seront refacturés aux propriétaires des terrains concernés .

3. **Bulletin municipal** ; M LUCAS centralise et met en forme le bulletin avec comme objectif une diffusion au 20 Décembre.

4. **Repas des aînés** le 16 Décembre ; N Maroussie fait un point sur cette journée, Mr GOURSOLLE de Léobard est retenu pour le repas .

5. Retrait d'Argile et fissures dans les maisons : Le Conseil décide de lancer la procédure de **Catastrophes Naturelles**.

6. **Décision Modificative**, suite au changement de statut de Cécile BOUQUET (de Salariée à prestataire). il est nécessaire de modifier l'imputation des comptes.

Adoptée à l'unanimité

7. Adhésion à **CASSIOPEA**

Le maire présente l'importance d'un partenariat avec CASSIOPEA pour l'accompagnement des personnes âgées à domicile qui pourrait se traduire par un accompagnement privilégié de la structure et la prise en charge partielle du service de téléassistance.

Adoptée à l'unanimité

8. Adhésions à **CNP Assurances** et au **Comité Départemental d'Action Social**

Adoptées à l'unanimité

9. **Information du CDG 24**

Il a été retenu pour les salariés des collectivités locales le principe d'une prime de pouvoir d'achat (suite à l'inflation). Elle est fixée forfaitairement à 800 € pour un plein temps. Pour Michelle LAVAL elle s'élèverait à 300 €.

Le conseil donne un accord de principe

10. **informations budgétaires**

-Droits de mutations + 8000€ par rapport aux prévisions

-Amende de police : la commune va percevoir une aide de 2500 € cela permettra de sécuriser notre voirie.

11. Mise en place d'un contrat de **prestation de services** avec une « Community Manager » pour booster le développement du gîte. Contrat de 6 mois pour un montant de 3000€. Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 20h10